

CAPN D3S du 14 mars 2019 :

Confrontés chaque jour à la difficile mission d'accompagner les plus démunis et les plus fragiles, les directrices et directeurs de l'ensemble des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux devraient disposer d'un contexte professionnel rassurant, en s'appuyant sur une stratégie claire et efficace du gouvernement, et en disposant d'un interlocuteur privilégié que devrait être l'ARS.

A ce contexte, s'ajoute une actualité chargée : projet de loi de transformation de la fonction publique, adaptation de l'offre de service, modification unilatérale des modalités de récupération de l'APA ou aide sociale, réforme du mécanisme de la PFR...

La première inquiétude du SMPS porte sur le devenir et l'utilité future même de la CAPN. L'article 3 du projet de loi de transformation de la fonction publique entend en effet supprimer les mutations, avancements et promotions de la compétence des commissions administratives paritaires, avec une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020. Le rôle des CAP serait centré sur les sujets disciplinaires et les décisions individuelles défavorables. Comment alors s'assurer que le CNG restera en mesure de suivre les mobilités, et de les prendre en compte pour les promotions de grade ?

D'autre part l'article 5 du projet de loi confirme l'ouverture aux contractuels des postes de chef d'établissement. Pour les postes d'adjoints, il crée une ouverture, avec la notion d'« Emplois supérieurs » : tous les postes d'adjoint sur emploi fonctionnel, seraient ouverts au recrutement de contractuels, ce qui exclut provisoirement la catégorie D3S, mais dans un contexte très flou, et avec l'introduction d'un terme laissant ouvertes les interprétations et extensions. Ces points nous inquiètent.

Derrière l'affichage pompeux (« diversifier les viviers de recrutement dans l'encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique »), il y a en réalité un mépris de l'investissement et un manque de reconnaissance de la qualité du travail de nos collègues directeurs (d'ailleurs recherchée par de nombreux groupes privés).

Tout autant que la question du rôle en devenir de la CAPN, le projet de loi semble ignorer que les directeurs disposent d'un comité de sélection, comité de sélection dont l'existence même n'est plus assurée. De plus, l'Ecole des hautes études en santé publique est une nouvelle fois déconsidérée, et ne serait pas perçue comme l'interlocuteur naturel pour la formation des contractuels ainsi recrutés.

Le SMPS affirme avec force, que le statut n'est pas antinomique avec l'investissement, la compétence, et l'efficacité.

Mais ce n'est pas le seul sujet de préoccupation. Comme à chaque commission, notre éthique et notre sens du devoir replacent au centre du débat les populations fragiles que nous accueillons au long cours dans les établissements. Le SMPS s'interroge sur les préconisations de la concertation sur le grand âge et la dépendance mise en place sous l'égide de Dominique Libault qui se font tant attendre, mais également sur l'écho tant annoncé sur le secteur social après la nomination du Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance, et enfin sur le réel impact de la réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées, le projet Serafin. Il faut agir, car les publics souffrent trop de l'inertie, de la rigueur économique, et du malaise généralisé dans l'ensemble des métiers de la fonction publique hospitalière.

Enfin, le grand débat organisé partout en France fait prendre conscience au pouvoir exécutif à quel point le vieillissement a besoin d'une réforme urgente et d'envergure, permettant de changer le modèle de sa prise en charge. Si l'on partage l'idée d'une priorité au maintien à domicile, les EHPAD ne doivent pas être oubliés. Le taux d'encadrement soignant doit être adapté aux besoins et tendre vers ce qui se fait de mieux en Europe. Il faudra embaucher et pour cela, il est nécessaire de rendre attractifs les métiers du grand âge, donc les revaloriser fortement. Dans le même temps, il faudra faire baisser le reste à charge des ménages qui est plus qu'insupportable, avec entre autres la simplification de la tarification et la création d'un cinquième risque.

Les directeurs et directrices souhaitent un Etat stratège, ils subissent des soubresauts idéologiques sans vision globale. Dommage.